

ter notre pétrole au prix mondial. Grâce à cette politique qui fut adoptée au cours de la dernière législature, les Canadiens ont épargné environ \$5.20 par baril de pétrole brut. Malheureusement les consommateurs canadiens se sont retrouvés en quelque sorte aux prises avec une hausse des prix, car faute de pipe-line à partir de l'Ouest, le prix du pétrole dans l'Est s'est mis à augmenter. Nous avons dû alors importer du pétrole.

Pour contenir le prix payé par les consommateurs, le gouvernement s'engage à combler la différence entre le prix mondial payé dans l'Est et le prix canadien payé dans l'Ouest. Cet argent finira par être accordé aux sociétés exerçant leur activité dans l'Est du Canada pour maintenir les prix à un bas niveau.

● (2130)

Le gouvernement a jusqu'ici donné quelque 900 millions de dollars en paiements compensatoires aux sociétés pétrolières. Je soutiens que le gouvernement fait là des largesses aux dépens des consommateurs canadiens quand on songe à ce qu'ont été les profits de ces sociétés cette année. Il me semble, étant donné ces profits, que les sociétés pétrolières pourraient très bien absorber une part plus grande du coût accru du pétrole importé dans l'Est du Canada.

Que la Chambre me permette de lui donner quelques exemples des profits des sociétés pétrolières. Les profits après impôts de la société Gulf Oil se sont élevés à 64.2 millions de dollars en 1972. En 1973, ces profits se sont élevés à 101.7 millions de dollars, soit une augmentation de 58 p. 100. Les profits de la société Imperial Oil s'élevaient en 1972 à 157 millions de dollars, tandis qu'ils ont atteint en 1973, 228 millions de dollars, soit une augmentation de 45 p. 100.

M. Andre: Il s'agit là de gains sur des capitaux investis.

M. Symes: Bien plus, les profits de l'Imperial Oil ont connu pendant neuf mois depuis 1973 une autre hausse de 64 p. 100. Les chiffres de la Shell pour cette année sont également remarquables. Shell a déclaré des profits de 60 millions de dollars en 1973, et en 1974, ce chiffre atteint 119.5 millions, soit une augmentation de près de 100 p. 100. Et pourtant nous donnons 900 millions de dollars par année à ces sociétés pétrolières.

Encore plus frappants que les chiffres que je viens de citer sont ceux que j'ai ici et qui n'ont pas encore été cités dans le cadre du présent débat. Ils expriment les profits de ces sociétés en termes de pourcentage des revenus. Dans le cas de Gulf Oil, cette proportion était en 1969 de 6.8 p. 100, mais en 1973, elle s'est élevée à 9.6 p. 100. Et dans le cas de l'Imperial Oil, cette proportion était de 6.2 p. 100 en 1969 et de 8.6 p. 100 en 1973. Cela veut dire qu'en dépit de la taxe à l'exportation, en dépit des impôts sur les revenus des sociétés, notre régime fiscal permet encore aux sociétés pétrolières de conserver une fraction plus importante de leurs revenus. Je soutiens que les sociétés pétrolières ne peuvent se plaindre qu'elles manquent de fonds à consacrer à l'exploration pétrolière. Elles sont en effet très à l'aise, suffisamment à l'aise, à mon avis, pour absorber une partie des coûts accrus du brut importé.

Enfin, puis-je répéter que le Canada est menacé d'une crise de l'énergie qui éclatera dans quatre ou cinq ans. Elle s'annonce grave et, en tant que députés, nous devons accepter nos responsabilités et agir avec intelligence, objectivité et sérieux afin d'y faire face. Nous devons formuler une politique énergétique nationale visant à nationaliser l'énergie et à atteindre trois buts: le contrôle

Huile et pétrole

canadien de l'industrie pétrolière, la sécurité de l'approvisionnement et, pour les Canadiens, des prix raisonnables qui s'inspirent des propositions que moi-même et mon parti avons faites.

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Je vous remercie, monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre part à ce débat.

Des voix: Oh, qu'est-ce que vous nous chantez là!

M. Cullen: Le bill est bon et je crois qu'il s'impose. Comme l'a dit le dernier orateur, nous sommes revenus maintes et maintes fois sur cette question. Je me demande parfois, cependant, si les membres de l'opposition se sont jamais donnés la peine de lire ce bill en entier et, si oui, s'ils en sont venus à quelque conclusion à son égard.

Il serait peut-être utile de rappeler aux députés qu'il s'agit de droits imposés sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers dans le but d'indemniser certains coûts du pétrole et de réglementer le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation.

Je m'attendais à ce que les députés d'en face appuient cette proposition ou s'y opposent. Au lieu de cela j'entends le député de Dauphin (M. Ritchie) nous dire qu'il n'y a aucune raison maintenant pour que nous construisions le pipe-line de Sarnia à Montréal. Cinq minutes plus tard, le député de York-Simcoe (M. Stevens) nous dit que nous devons non seulement construire le pipe-line mais qu'il devrait être à débit réversible de sorte que si le prix du pétrole étranger baisse, ou encore si l'on en découvre au large de la côte est, nous serions en bonne posture pour en tirer parti. Nous entendons donc deux points de vue divergents.

D'une part, les députés du NPD ressassent l'idée d'un pipe-line entièrement canadien comme solution à la situation d'urgence. Doit-on alors s'étonner que le gouvernement prenne l'initiative de présenter un projet de loi qui ne serve ni l'Alberta ni l'Ontario mais le Canada? J'ai suivi le discours du député de Calgary-Centre (M. Andre) et la harangue habituelle du député de Calgary-Sud (M. Bawden) selon lesquels les redevances devraient être admises comme frais d'exploitation. D'autre part, ni l'un ni l'autre n'ont donné d'idée de ce qu'ils estimerait être une redevance raisonnable.

Lorsqu'on a gelé le prix à \$4.00 le baril, les provinces et le gouvernement fédéral, de concert, en sont arrivés à un prix de \$6.50 le baril comme étant juste dans l'intérêt du Canada, soit un peu moins que ce que l'Alberta voulait pour son pétrole brut, et un peu plus que l'Ontario n'aurait voulu payer, mais c'est le compromis auquel on est arrivé pour régler la situation. Quelle a été la réaction des provinces? La Saskatchewan, estimant que les sociétés pétrolières n'avaient pas besoin du supplément, a décidé de s'approprier toute la hausse de \$2.50. L'Alberta, sauf erreur, a gardé entre 65 et 70 p. 100.

Le premier ministre (M. Trudeau) déclarait, à la veille de ses réunions avec les premiers des provinces pétrolières de l'Ouest, qu'elles ne devraient pas tenter de mettre la main sur toute l'augmentation en la faisant passer pour une redevance, ajoutant que si elles le faisaient, cette redevance ne serait pas admise comme frais d'exploitation. Son attitude était raisonnable. Il leur en faisait part assez tôt pour qu'elles sachent exactement quelle était la position du gouvernement fédéral. Fort heureusement, nous avons eu le courage de maintenir cette position, et lorsque les provinces productrices ont agi comme elles l'ont fait, le